

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 11 mars 2016

OBJET :

**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT
RELATIVE A LA
LECTURE PUBLIQUE
ENTRE L'ASSOCIATION
BIBLIOTHEQUE DE
CHAUMONTEL, CD 95
ET LA COMMUNE DE
CHAUMONTEL**

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 29 mars 2016

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016/086

L'an deux mille seize, le dix-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Eric CASSERON, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Martine GHENASSIA, Madame Véronique PETIT

PROCURATIONS : Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART

EXCUSE(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S)) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique PETIT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention type adoptée par le Conseil départemental du Val d'Oise dans sa séance du 25 mai 2012 ;

Monsieur Patrice BRONSART, Adjoint au pôle « Vie locale, Sport, Culture et Associations » informe l'assemblée délibérante que le Conseil Départemental du Val d'Oise soutient le développement de la lecture publique notamment en proposant des services aux bibliothèques intercommunales ou municipales ainsi qu'aux bibliothèques associatives assurant la mission d'une bibliothèque publique dans leur commune.

La commune de Chaumontel délègue la gestion de la lecture publique à l'association « Bibliothèque de Chaumontel ». Cette dernière est responsable de la présence des livres et d'autres supports de culture et de connaissance dans les établissements d'enseignement élémentaire ainsi qu'auprès de tout service municipal accueillant des lecteurs usagers de la bibliothèque de Chaumontel.

Afin d'élargir ce champ d'action, le Conseil Départemental du Val d'Oise met à la disposition des bibliothèques intercommunales ou municipales le prêt d'ouvrages départementaux, de supports et

matériels d'animation sous réserve de la signature d'une convention de prêt.

Cette convention a, en outre, pour but de fédérer en réseau toutes les bibliothèques ayant conclu un partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Bibliothèque de Chaumontel.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le CD 95 et l'association « Bibliothèque de Chaumontel », telle qu'établie par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,